

Le mot du Maire

Bonjour à tous,

Je vous avoue que je commence à en avoir marre que les « responsables » politiques d'Etat disent que les déficits de la France sont dus en partie, aux collectivités locales. Je vais vous rappeler 2 ou 3 choses, je parle, bien sûr, des communes et non des départements et des régions.

1- Les communes doivent voter tous les ans un budget prévisionnel en équilibre.

2- Nous ne pouvons pas faire d'emprunt pour financer du fonctionnement (frais de personnel, d'entretien divers, fluides (eau, électricité, ...) etc.)

3- En face de toutes dépenses et notamment pour les dépenses d'investissement, il faut une recette. En clair, nous ne pouvons pas faire d'investissement sans avoir

le financement complet : que ce soit de l'autofinancement, de l'emprunt ou des subventions.

Comme pour le Beaucet, les petites communes sont très souvent gérées en « bon père de famille » par des équipes municipales responsables.

Je vous invite à prendre connaissance du graphique ci-dessous qui vous explique la situation des emprunts de la commune. Nous avons divisé par plus de 4 le capital à rembourser en 10 ans. Depuis les travaux du château la commune n'a contracté aucun emprunt.

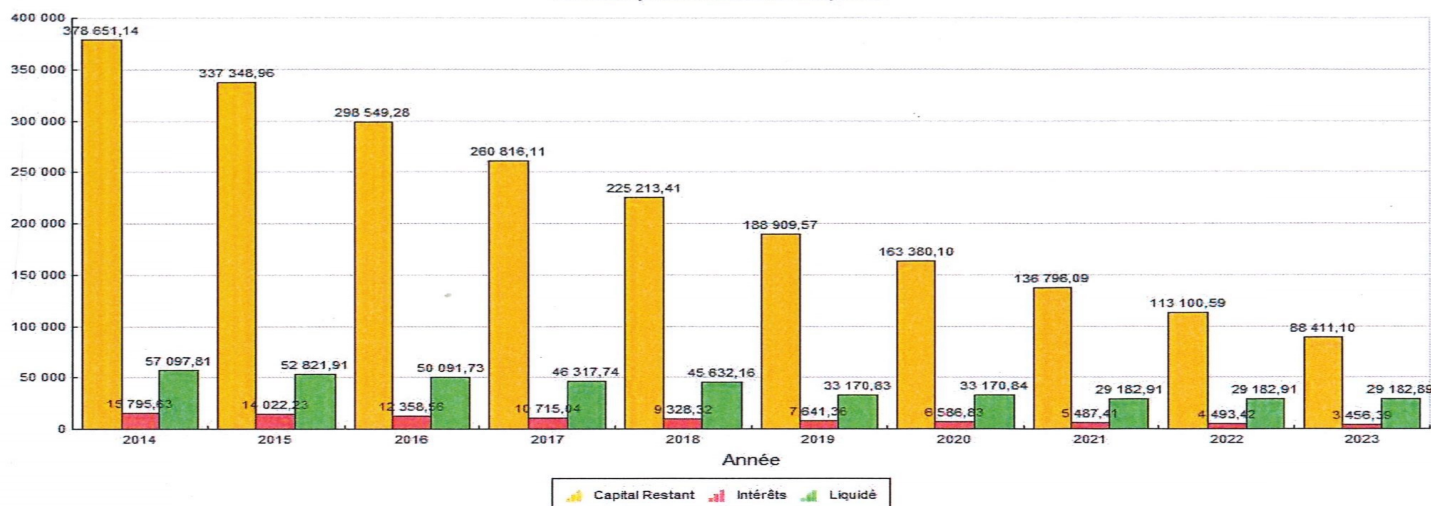
VOL d'OLIVES

Merci à ceux qui ont ramassé les olives sans demander l'autorisation à la mairie.

Donc pas de ramassage collectif cette année !



Situation pluriannuelle des Emprunts



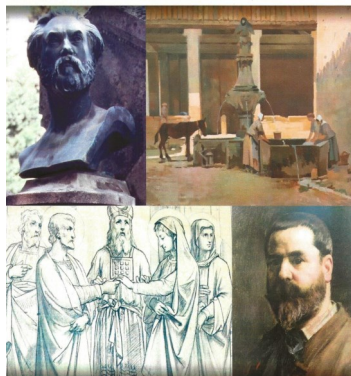
Nouveaux livres

C'est avec un grand plaisir que nous vous annonçons que le bel ouvrage de M. Benoît Gros sur le peintre Charles Guilbert d'Anelle des Beaux Arts d'Avignon et de M. Charles Barbant, qui a entre autre peint les fresques de l'église (textes et illustrations p.54), sera disponible en Mairie au prix de 25€.

C'est un autre grand plaisir de vous annoncer, que fort de ses nombreux articles sur le Beaucet en tant que correspondant du journal La Provence, M. Benoît Gros, en partenariat avec la Mairie, va écrire un livre sur l'histoire du village !

Benoît GROS

Charles Guilbert d'Anelle et les Beaux-Arts d'Avignon :
UNE PÉPINIÈRE DE TALENTS



Nous comptons sur votre collaboration (photos, documents, légendes...) pour enrichir cet ouvrage.

Vous pourrez transmettre vos documents en mairie qui les numérisera ou directement à M. Benoît Gros. Email : benoit.montreal84@orange.fr

La réalisation de cet ouvrage sera une aventure que nous souhaitons partager avec le plus grand nombre !

Nous vous remercions par avance.

Michel BIGONZI, adjoint au maire à la culture et au patrimoine. Caladaire du Beaucet.





Lundi 11 novembre à 11h00

Monsieur François ILLE, Maire du Beaucet vous invite

à la cérémonie de commémoration de

l'armistice du 11 novembre 1918

devant le monument aux morts, Route de Saint Didier

Points d'apport volontaire ou P.A.V.

Le 4 novembre commence la collecte en Points d'Apport Volontaire, dits P. A. V. Ceux-ci seront situés :

- Parking du Maquis Jean Robert,
- au niveau du croisement de la route de Saint-Didier et de Venasque,
- et au niveau de l'arrêt de bus sur la Route de Saint-Didier.

La récupération des bacs collectifs et individuels se fera aux dates prévues, du 28 octobre au 1^{er} novembre. Les usagers devront sortir leur bac la veille du jour de collecte.

La collecte des déchets est maintenue les 1^{er} et 11 novembre. Les déchèteries seront quant à elles fermées.



Penser à protéger son habitation des feux de végétation dès l'automne, c'est investir aujourd'hui pour sa sécurité de demain

GOUVERNEMENT

GOUVERNEMENT



Le changement climatique intensifie le risque des feux de forêt et de végétation. La saison des feux s'allonge et le risque s'étend progressivement dans de nouvelles régions. Ces dernières années, des feux d'une ampleur inédite ont ravagé plusieurs pays européens, et la France n'est pas épargnée. Pour prévenir ce danger, le débrousaillement de votre terrain et des abords de votre habitation est la meilleure des protections pour vous, vos biens et la nature

environnante. Le débrousaillement est la ceinture de sécurité de votre habitation face aux feux : il limite leur propagation et facilite l'intervention des sapeurs-pompiers. En débroussaillant votre terrain, vous investissez pour votre sécurité. Dans les zones les plus exposées au risque d'incendie, le débrousaillement est **une obligation légale**.

Le débrousaillement vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres (portée à 100 mètres dans de rares cas) autour de vos bâtiments ou autre équipement.

Vous êtes concerné par cette obligation si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés dans un territoire classé à risque d'incendie et à l'intérieur et jusqu'à 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues. Le maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation et les agents assermentés, notamment ceux de l'Office national des forêts (ONF), sont habilités à verbaliser.

Pour savoir si vous êtes concerné par l'obligation légale de débrousaillement, vous pouvez contacter votre mairie, votre préfecture ou vous rendre sur jedebroussaille.gouv.fr

LOTO

**SI VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER,
VOUS POUVEZ DÉPOSER VOTRE LOT
EN MAIRIE**

DIMANCHE 24 NOV

• 15H •

MAIRIE SALLES BASSES

♥ Comité des fêtes ♥

Flash info Parution mensuelle

Mairie de Le Beaucet

7, rue Coste Chaude

84210 LE BEAUCET

Tél: 04.90.66.00.23 / Fax: 04.90.66.17.77

mail : mairie.beaucet@orange.fr

Site: www.lebeaucet.com

Direction de la publication :

Le Maire

Conception-Réalisation-Impression : Mairie

Tirage: 230 exemplaires

Pour recevoir le flash info par mail ,

merci de vous inscrire à

mairie.beaucet@orange.fr